

#### SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Drummondville, tenue le 11 décembre 2023, à compter de 19 h 25, à l'hôtel de ville de Drummondville, sous la présidence de madame Stéphanie Lacoste, mairesse. Cette séance est tenue selon les dispositions du règlement municipal no 3500.

\_\_\_\_\_

#### Sont présents :

Les conseillères et les conseillers :

monsieur Marc-André Lemire, conseiller monsieur Mario Sévigny, conseiller Madame Stéphanie Lacoste, Mairesse monsieur Daniel Pelletier, conseiller madame Cathy Bernier, conseillère monsieur Alexandre Desbiens, conseiller madame Catherine Lassonde, conseillère madame Sarah Saint-Cyr Lanoie, conseillère monsieur Jean-Philippe Tessier, conseiller madame Isabelle Duchesne, conseillère monsieur Yves Grondin, conseiller madame Julie Létourneau, conseillère

Absence motivée :

madame Carole Léger, conseillère

#### Sont également présents :

M. Francis Adam, directeur général

Me Mélanie Ouellet, greffière

Me Marie-Eve Le Gendre, greffière adjointe et chef de division du greffe

M. Thomas Roux, directeur de cabinet

M. Francis Villeneuve, directeur général adjoint, Module services à la vie citoyenne

M. Benoit Carignan, directeur et trésorier, Direction des finances et des technologies de l'information

M. Patrice Furlan, chef de division, Service de l'urbanisme

Mme Anne-Elisabeth Benjamin, conseillère en relations publiques, Service des communications

#### Lecture de la réflexion

Madame la mairesse déclare la séance ouverte et elle fait la lecture d'une réflexion.

#### 1215/12/23 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Marc-André Lemire,

dûment appuyé par madame Cathy Bernier,

il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 1216/12/23 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 27 novembre 2023

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2023 et que tout semble conforme,

sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### Correspondance

La greffière fait part aux membres du conseil qu'aucune correspondance n'a été reçue.

#### 1217/12/23 Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 5 décembre 2023

Le procès-verbal de la réunion du comité exécutif tenue le 5 décembre 2023 est déposé aux archives de la Ville par monsieur Yves Grondin.

### 1218/12/23 Modification de la composition des comités, commissions et chantiers de travail

Sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que la Ville de Drummondville modifie la composition des comités, commissions et chantiers de travail de la façon suivante :

- Comité directeur du Parc régional de la forêt Drummond (PRFD):
   Madame Cathy Bernier (membre substitut);
- Comité des matières résiduelles incluant le volet écocentre : Madame Sarah St-Cyr Lanoie;
- Comité sécurité publique : Monsieur Daniel Pelletier, Madame Carole Léger et Madame Isabelle Duchesne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 1219/12/23 Versement d'une commandite à Espace Centre-du-Québec pour un montant de 500 \$

Sur proposition de monsieur Marc-André Lemire,

dûment appuyé par monsieur Jean-Philippe Tessier,

il est résolu que la Ville de Drummondville procède au versement d'une commandite à Espace Centre-du-Québec pour un montant de 500 \$ pour des ateliers de prévention contre la violence faite aux enfants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

# 1220/12/23 Signature d'une entente de collaboration à intervenir avec la MRC de Drummond concernant le renouvellement de la promotion de la gestion des matières résiduelles (GMR) (CV23-3261)

Sur proposition de madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

dûment appuyé par monsieur Alexandre Desbiens,

il est résolu que la mairesse ou à défaut le maire adjoint soit et est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, le renouvellement de l'entente de collaboration à intervenir avec la MRC de Drummond relatif à l'information, la sensibilisation et l'éducation concernant la gestion responsable des matières résiduelles pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

#### 1221/12/23 Dépôt de la liste des dépenses autorisées et de la liste des paiements

La liste des dépenses qui ont été autorisées par les délégataires désignés en vertu du règlement de délégation de pouvoirs, et ce, pour la période du 12 au 25 novembre 2023 (cette liste totalise un montant de 1 716 736,31 \$) ainsi que la liste des paiements effectués au cours de la période du 19 novembre au 2 décembre 2023 relativement à des dépenses préalablement approuvées sont déposées par madame Cathy Bernier.

### 1222/12/23 Approbation de la liste des virements budgétaires du 8 octobre au 25 novembre 2023

Sur proposition de monsieur Marc-André Lemire,

dûment appuyé par madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

il est résolu que la liste des virements budgétaires supérieurs à 50 000 \$ effectués du 8 octobre 2023 au 25 novembre 2023 soit approuvée;

et que la liste des virements budgétaires se situant entre 10 000 \$ et 50 000 \$ effectués du 8 octobre 2023 au 25 novembre 2023 soit déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 1223/12/23 Adoption du plan quinquennal du transport en commun de Drummondville pour les années 2024-2025-2026-2027-2028

Sur proposition de madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que le plan quinquennal du transport en commun de la Ville de Drummondville pour les années 2024-2025-2026-2027-2028 soit adopté tel que présenté dans le document explicatif annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe A.

### 1224/12/23 Adoption d'une politique de gestion de la dette

Sur proposition de madame Julie Létourneau,

dûment appuyé par monsieur Alexandre Desbiens,

il est résolu que la Ville de Drummondville procède à l'adoption d'une politique de gestion de la dette.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 1225/12/23 Renouvellement du contrat de support Aveva 2024-2026 (Contrat de gré de gré no DR23-GAG-068)

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par monsieur Yves Grondin,

il est résolu que la Ville de Drummondville adjuge le contrat de gré à gré, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*, à la compagnie Cimsoft Corp au montant annuel moyen de 45 096,74 \$ (taxes incluses) pour le renouvellement du contrat de support Aveva 2024-2026.

### 1226/12/23 Approbation des critères de sélection pour l'achat de modules de jeux (Appels d'offres 2024)

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par madame Catherine Lassonde,

il est résolu que la Ville de Drummondville approuve la grille de critères de sélection pour les appels d'offres d'achat de modules de jeux à une seule enveloppe pour l'entièreté de l'année 2024, et ce, selon le tableau suivant :

Ville de Drummondville Appel d'offres : DR24-PUB-XXX  TITRE : Appels d'offres 2024 - Achat d'un module de jeux						
PARTIE 1						
ÉTABLISSEMENT DE CHAQUE PROPOSITION		Fourn A	Fourn B	Fourn C	Fourn. D	Fourn. E
CRITÈRES (minimum de 4)	Nombre maximal de points (1 à 30)	Pointage	Pointage	Pointage	Pointage	Pointage
Nouveauté, originalité et valeur ludique	30					
2.0 Appropriation de l'espace et harmonie d'ensemble	15					
3.0 Respect du groupe d'âge et de la thématique exigés	30					
4.0 Capacité d'accueil	15					
POINTAGE (sans prix) :	90	/90	/90	/90	/90	/90
PARTIE 2						
ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE FINAL		Fourn A	Fourn B	Fourn C	Fourn. D	Fourn. E
Prix soumis						
5.0 Établissement du pointage pour le prix (application de la formule) :						
<u>Prix du plus bas SOUMISSIONNAIRE x 10</u> Prix soumis						
Pointage Total (pointage sans prix + pointage pour le prix)						
Rang et adjudicataire						
(Signature)			(EN LETTRES MOULÉES)			

# 1227/12/23 Approbation des critères de sélection pour services professionnels et laboratoires (Appels d'offres 2024))

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par monsieur Alexandre Desbiens,

il est résolu que la Ville de Drummondville approuve les 2 grilles d'évaluation des critères pour les appels d'offres de services professionnels et une autre pour les services de laboratoires pour l'entièreté de l'année 2024, et ce, selon les tableaux suivants :

Services professionnels:

Ville de Drummondville	• •						
Titre : Services professionnels							
PARTIE 1							
ÉTABLISSEMENT DE CHAQUE PROPOSITION		Fourn. A	Fourn B	Fourn. C	Fourn. D	Fourn. E	
CRITÈRES (minimum de 4)	Nombre maximal de points (1 à 30)	Pointage	Pointage	Pointage	Pointage	Pointage	
1.0 Expérience et expertise de la firme dans des projets similaires	15						
2.0 Compréhension du mandat	25						
3.0 Expérience du chargé de projet	20						
4.0 Composition et expérience de l'équipe proposée	20						
5.0 Surveillance des travaux	20						
Pointage total intérimaire :	100	/100	/100	/100	/100	/100	
Les enveloppes de prix des offres dont le p aux fournisseul				ns de 70	sont reto	ournées	
PARTIE 2							
ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE FINAL		Fourn. A	Fourn B	Fourn. C	Fourn. D	Fourn. E	
Prix soumis (uniquement pour les offres dont le pointage intérimaire est d'au moins 70)							
Établissement du pointage final (application de la formule) :							
(Pointage intérimaire + 50) x 10 000 Prix soumis							
Rang et adjudicataire							
signature) (EN LETTRES MOULÉES)							

Services de laboratoires :

#### Ville de Drummondville Appel d'offres : DR24-PUB-XXX Titre: Services de laboratoires **PARTIE 1** Fourn. Fourn Fourn. Fourn. Fourn ÉTABLISSEMENT DE CHAQUE PROPOSITION Nombre **CRITÈRES** maximal de Pointage Pointage Pointage Pointage Pointage points (1 à 30) (minimum de 4) 1.0 Expérience et expertise de la firme dans 15 des projets similaires - 5 projets 30 2.0 Expérience du chargé de projets 3.0 Composition et expérience de l'équipe 30 proposée 4.0 Méthodologie - Compréhension du mandat, 25 des enjeux et méthodologies Pointage total intérimaire : 100 /100 /100 /100 /100 /100 Les enveloppes de prix des offres dont le pointage intérimaire est de moins de 70 sont retournées aux fournisseurs sans avoir été ouvertes PARTIE 2 Fourn Fourn **ÉTABLISSEMENT DU** Fourn Fourn Fourn **POINTAGE FINAL** Α R C D F Prix soumis (uniquement pour les offres dont le pointage intérimaire est d'au moins 70) Établissement du pointage final (application de la formule) : (Pointage intérimaire + 0) x 10 000 Prix soumis Rang et adjudicataire (EN LETTRES MOULÉES) (signature)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 1228/12/23 Travaux de réfection de surface des 5 courts de tennis - Tennis intérieur René-Verrier (Demande de prix no DR23-DDP-081)

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par madame Catherine Lassonde,

il est résolu que la soumission de la compagnie P.C. Court Company Limited au montant de 54 714,30 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents de la demande de prix, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

### 1229/12/23 Réaménagement des espaces de travail - Service de l'urbanisme (Appel d'offres no DR23-PUB-088)

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

il est résolu que la soumission de la compagnie Construction Benoit Moreau inc. au montant de 260 435,62 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

# 1230/12/23 Services d'entretien des chaudières à vapeur et des bouilloires pour les années 2024, 2025 et 2026 (Appel d'offres no DR23-PUB-100)

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par madame Cathy Bernier,

il est résolu que la soumission de la compagnie Navada Ltée au montant annuel moyen de 50 242,76 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

# 1231/12/23 Rejet des soumissions - Fabrication et installation d'un dégrilleur pour le sel de déglaçage (Demande de prix no DR23-DDP-099)

CONSIDÉRANT QUE l'estimation de la Ville était de 50 000 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission reçue conforme était de 180 855,68 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT QUE ceci équivaut à une augmentation d'environ 361 %;

sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyée par madame Catherine Lassonde,

il est résolu que la Ville de Drummondville rejette les soumissions reçues, étant donné que la plus basse soumission reçue dépasse le seuil limite de 121 199,99 \$ (taxes incluses) pour les demandes de prix obligeant l'appel d'offres public.

### 1232/12/23 Dépôt de la liste d'embauches, de promotions et de mouvements de main-d'œuvre des employés

La liste d'embauches, de promotions et de mouvements de main-d'œuvre des employés est déposée par Madame Stéphanie Lacoste conformément aux activités intervenues sous la délégation de la directrice du Service du capital humain.

#### Mouvement et/ou promotion d'une employée :

Inspectrice en environnement au Service de l'urbanisme : Mykilie Mulligan Girard

#### Embauche employée contractuelle :

Préposée aux plateaux sportifs au Service des loisirs et de la vie communautaire : Mayka Labrie

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

# 1233/12/23 Signature de la lettre d'entente BL-02-2023 à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux cols blancs de Drummondville relativement à des modifications à la prime de transfert des connaissances et d'intégration, ainsi qu'une rétroaction pour l'année 2023

Sur proposition de monsieur Yves Grondin,

dûment appuyé par madame Julie Létourneau,

il est résolu que la directrice du Service du capital humain et le directeur général soit et est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, la lettre d'entente BL-02-2023 à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux cols blancs de Drummondville relativement à des modifications à la prime de transfert des connaissances et d'intégration, ainsi qu'une rétroaction pour l'année 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

# 1234/12/23 Signature de la lettre d'entente BL-03-2023 à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux cols blancs de Drummondville relativement au statut et aux conditions de l'employé no 258

Sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyé par madame Catherine Lassonde,

il est résolu que la directrice du Service du capital humain ou à défaut le directeur général soit et est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, la lettre d'entente BL-03-2023 à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux cols blancs de Drummondville relativement au statut et aux conditions de l'employé no 258.

### 1235/12/23 Révision des conditions de travail du personnel cadre et de soutien et ajustement annuel des conditions salariales

Sur proposition de madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que la mairesse ou à défaut le maire adjoint et le directeur général soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, le Guide des conditions de travail du personnel cadre et de soutien révisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 1236/12/23 Suspension sans solde d'un employé

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par monsieur Jean-Philippe Tessier,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la suspension sans solde d'un jour pour l'employé permanent no 726.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 1237/12/23 Prolongation du contrat de travail de madame Lyne Bernier au Service de l'urbanisme

Sur proposition de madame Catherine Lassonde,

dûment appuyé par madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la prolongation du contrat de travail à durée déterminée jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2024 de madame Lyne Bernier au Service de l'urbanisme.

### 1238/12/23 Nomination de monsieur Martin Boisvert, chef aux opérations, comme coordonnateur adjoint temporaire à la sécurité civile

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par monsieur Alexandre Desbiens,

il est résolu que la Ville de Drummondville nomme monsieur Martin Boisvert, chef aux opérations, comme coordonnateur adjoint temporaire à la sécurité civile.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

# 1239/12/23 Repositionnement d'un poste de préposé à l'administration de la Division de la taxation et de la perception de la Direction des finances et des technologies de l'information et modifications de titres de postes

Sur proposition de madame Catherine Lassonde,

dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que la Ville de Drummondville :

- procède au repositionnement du poste de préposée à l'administration (classe 370) détenu par Madame Séverine Bazerque en un poste d'agente à la taxation, à l'évaluation et à la perception (classe 460);
- renomme les postes existants « d'agent à la taxation et à la perception » en « agent à la taxation, à l'évaluation et à la perception »;
- renomme les postes de « commis à l'évaluation » en « commis à la taxation et à l'évaluation » et « d'assistante-commis à l'évaluation » en « d'assistante-commis à la taxation et à l'évaluation ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 1240/12/23 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

La greffière informe la population que tous les élus municipaux ont, conformément aux articles 357 à 363 inclusivement de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, déposé la déclaration des intérêts pécuniaires.

#### 1241/12/23 Signature d'un acte de vente à intervenir avec le Carrefour Janelle-Cormier inc. relativement au lot 6 513 678 (CV23-3911)

Sur proposition de monsieur Yves Grondin,

dûment appuyé par monsieur Alexandre Desbiens,

il est résolu que la mairesse ou à défaut le maire adjoint et la greffière ou à défaut la greffière adjointe soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, un acte de vente à intervenir avec le Carrefour Janelle-Cormier inc. relativement au lot 6 513 678 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La conseillère Sarah Saint-Cyr Lanoie se retire étant donné qu'elle est à l'emploi du Centre Normand Léveillé inc.

### 1242/12/23 Renouvellement de la reconnaissance d'exemption de taxes – Le Centre Normand Léveillé inc. - 950 du chemin Hemming

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par madame Catherine Lassonde,

il est résolu que la Ville de Drummondville appuie la demande de révision d'exemption de taxes, formulée à la Commission municipale du Québec par le Centre Normand Léveillé inc. pour l'immeuble situé au 950 du chemin Hemming. CMQ-64759-002

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La conseillère Sarah Saint-Cyr Lanoie reprend son siège.

### 1243/12/23 Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes – La Maison René-Verrier (Le Havre d'Élizabeth) - 545 du boulevard des Chutes

Sur proposition de madame Julie Létourneau,

dûment appuyé par monsieur Alexandre Desbiens,

il est résolu que la Ville de Drummondville appuie la demande d'exemption de taxes, formulée à la Commission municipale du Québec par La Maison René-Verrier pour l'immeuble situé au 545 du boulevard des Chutes. CMQ-70186-001

# 1244/12/23 Signature d'un avenant au protocole d'entente signé avec la MRC d'Arthabaska, fiduciaire de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale pour un montant supplémentaire de 116 848,91 \$ (CV23-3533-2)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a signé une entente ayant trait à une aide financière avec la MRC d'Arthabaska pour le déploiement du projet Drummondville au cœur des priorités, phase 2 dans le cadre de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale;

CONSIDÉRANT QUE le financement de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale est prolongé jusqu'au 31 mars 2024 et qu'un montant de 574 011 \$ a été octroyé pour la région du Centre-du-Québec afin de financer des projets dans le cadre de cette prolongation;

CONSIDÉRANT l'autorisation de la Ville de Drummondville pour la prolongation du financement de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale jusqu'en mars 2024 pour un montant supplémentaire de 116 848,91 \$;

Sur proposition de monsieur Mario Sévigny,

dûment appuyé par madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

il est résolu que le directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire ou à défaut le directeur général adjoint, Module services à la vie citoyenne, soit et est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, un avenant au protocole d'entente signé avec la MRC d'Arthabaska, fiduciaire de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale, et ce, pour un montant supplémentaire de 116 848,91 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 1245/12/23 Versement d'une subvention au montant de 10 000 \$ au Centre communautaire Saint-Joachim

Sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyé par monsieur Mario Sévigny,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise le versement d'une somme de 10 000 \$ supplémentaire au Centre communautaire Saint-Joachim afin que celui-ci puisse couvrir ses dépenses jusqu'à la fin de l'année 2023. Ce versement n'est pas récurrent, des solutions doivent être trouvées par l'organisme.

#### 1246/12/23 Donation à la Fondation René-Verrier d'un montant de 10 000 \$ issu de la première édition de la course La Joséphine

Sur proposition de madame Catherine Lassonde,

dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise le versement d'un don de 10 000 \$ à la Fondation René-Verrier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1247/12/23 Transition d'une entente de financement annuelle vers une entente pluriannuelle triennale et signature de ladite entente à intervenir avec l'organisme Intro Drummondville couvrant les années 2023, 2024 et 2025 (CV23-3919)

> CONSIDÉRANT QUE la majorité des ententes entre la Ville et les organismes communautaires sont rédigées pour une période de 3 ans;

Sur proposition de monsieur Mario Sévigny,

dûment appuyé par monsieur Jean-Philippe Tessier,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la transition d'une entente de financement annuelle vers une entente pluriannuelle triennale et que la mairesse ou à défaut le maire adjoint et la greffière ou à défaut la greffière adjointe soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, ladite entente pluriannuelle triennale à intervenir avec l'organisme Intro Drummondville couvrant les années 2023, 2024 et 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1248/12/23 Signature d'une entente de subvention à intervenir avec le Musée de la photographie Desjardins relativement à l'aide au développement au montant de 75 000 \$ (CV23-3918)

Sur proposition de madame Catherine Lassonde,

dûment appuyé par madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

il est résolu que la directrice du Service des arts, de la culture et de la bibliothèque ou à défaut le directeur général adjoint, Module services à la vie citoyenne soit et est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une entente de subvention à intervenir avec le Musée de la photographie Desjardins relativement à l'aide au développement au montant de 75 000 \$ pour 2023-2025.

1249/12/23 Signature d'une convention d'aide financière à intervenir avec le ministère du Conseil exécutif relativement au déploiement de l'Internet haute vitesse sur son territoire (secteur Saint-Joachim) (CV23-3364)

Sur proposition de monsieur Yves Grondin,

dûment appuyé par madame Cathy Bernier,

il est résolu que le directeur général soit et est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une convention d'aide financière à intervenir avec le ministère du Conseil exécutif relativement au déploiement de l'Internet haute vitesse sur son territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1250/12/23 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023) pour le remplacement des infrastructures de la rue Melançon ainsi que la réhabilitation structurale de la conduite d'aqueduc sur les rues Dumaine, Beaudoin, Desjardins, Précourt, Mochon et Bessette

Sur proposition de madame Isabelle Duchesne,

dûment appuyé par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que la Ville de Drummondville :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la ville pour la réalisation des travaux;
- s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;
- s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts;
- autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

# 1251/12/23 Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) pour la gestion de l'intersection Saint-Joseph et Paris

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAFFSR;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 117 755,75 \$ avant taxes, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 94 204,60 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par monsieur Jean-Philippe Tessier,

il est résolu que la Ville de Drummondville :

- autorise la présentation d'une demande d'aide financière;
- confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- certifie que la chef de division à la gestion des infrastructures ou à défaut le directeur de la Direction de l'ingénierie et de l'environnement, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 1252/12/23 Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) pour le réaménagement géométrique de l'intersection des rues Saint-Pierre et Hébert

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAFFSR;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 360 045 \$ avant taxes, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 288 036 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

Sur proposition de monsieur Marc-André Lemire,

dûment appuyé par madame Julie Létourneau,

il est résolu que la Ville de Drummondville :

- autorise la présentation d'une demande d'aide financière;
- confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- certifie que la chef de division à la gestion des infrastructures ou à défaut le directeur de la Direction de l'ingénierie et de l'environnement, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

# 1253/12/23 Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) pour la construction de mesure de modération de la circulation dans le cadre du réaménagement de la rue Duvernay

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAFFSR;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 430 484,25 \$ avant taxes, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 344 387,40 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

il est résolu que la Ville de Drummondville :

- autorise la présentation d'une demande d'aide financière;
- confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- certifie que la chef de division à la gestion des infrastructures ou à défaut le directeur de la Direction de l'ingénierie et de l'environnement, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

## 1254/12/23 Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) pour la construction de dos d'âne allongés sur le territoire de la Ville

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAFFSR;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 66 717,20 \$ avant taxes, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 53 373,76 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

Sur proposition de madame Julie Létourneau,

dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que la Ville de Drummondville :

- autorise la présentation d'une demande d'aide financière;
- confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- certifie que la chef de division à la gestion des infrastructures ou à défaut le directeur de la Direction de l'ingénierie et de l'environnement, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

# 1255/12/23 Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) pour l'implantation d'un système de feux de circulation à l'intersection Cormier et Haggerty

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAFFSR;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 435 888,75 \$ avant taxes, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 348 711 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par monsieur Yves Grondin,

il est résolu que la Ville de Drummondville :

- autorise la présentation d'une demande d'aide financière;
- confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- certifie que la chef de division à la gestion des infrastructures ou à défaut le directeur de la Direction de l'ingénierie et de l'environnement, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

# 1256/12/23 Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) pour l'implantation d'un système de feux de circulation à l'intersection Jean-De Brébeuf et de la Commune

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAFFSR;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 347 491 \$ avant taxes, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 277 992,80 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

Sur proposition de monsieur Jean-Philippe Tessier,

dûment appuyé par madame Julie Létourneau,

il est résolu que la Ville de Drummondville :

- autorise la présentation d'une demande d'aide financière;
- confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- certifie que la chef de division à la gestion des infrastructures ou à défaut le directeur de la Direction de l'ingénierie et de l'environnement, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

# 1257/12/23 Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) pour la construction d'aménagement de modération de la circulation sur la rue du Troubadour

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAFFSR;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 77 162,35 \$ avant taxes, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 61 729,88 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

Sur proposition de madame Catherine Lassonde,

dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que la Ville de Drummondville :

- autorise la présentation d'une demande d'aide financière;
- confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- certifie que la chef de division à la gestion des infrastructures ou à défaut le directeur de la Direction de l'ingénierie et de l'environnement, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

# 1258/12/23 Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) pour l'acquisition et l'installation de feux piétons et de signaux sonores

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAFFSR;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 697 620 \$ avant taxes, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 350 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

Sur proposition de madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

dûment appuyé par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que la Ville de Drummondville :

- autorise la présentation d'une demande d'aide financière;
- confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- certifie que la chef de division à la gestion des infrastructures ou à défaut le directeur de la Direction de l'ingénierie et de l'environnement, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

# 1259/12/23 Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour la construction d'un trottoir sur la rue Denery

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme TAPU;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 55 303,82 \$ avant taxes, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 27 651,91 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

Sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyé par madame Catherine Lassonde,

il est résolu que la Ville de Drummondville :

- autorise la présentation d'une demande d'aide financière;
- confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- certifie que la chef de division à la gestion des infrastructures ou à défaut le directeur de la Direction de l'ingénierie et de l'environnement, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

# 1260/12/23 Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour la construction d'un trottoir sur la rue Marchand

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme TAPU;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 77 969,32 \$ avant taxes, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 38 984,66 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

Sur proposition de madame Catherine Lassonde,

dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que la Ville de Drummondville :

- autorise la présentation d'une demande d'aide financière;
- confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- certifie que la chef de division à la gestion des infrastructures ou à défaut le directeur de la Direction de l'ingénierie et de l'environnement, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

# 1261/12/23 Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour la construction d'un trottoir sur les rues Morse et Marconi

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes:

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme TAPU;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 80 779,84 \$ avant taxes, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 40 389,92 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

Sur proposition de madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

dûment appuyé par madame Julie Létourneau,

il est résolu que la Ville de Drummondville :

- autorise la présentation d'une demande d'aide financière;
- confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- certifie que la chef de division à la gestion des infrastructures ou à défaut le directeur de la Direction de l'ingénierie et de l'environnement, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

# 1262/12/23 Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour la construction d'un trottoir sur la rue Victorin

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme TAPU;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 86 248,57 \$ avant taxes, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 43 124,29 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

Sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyé par madame Catherine Lassonde,

il est résolu que la Ville de Drummondville :

- autorise la présentation d'une demande d'aide financière;
- confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- certifie que la chef de division à la gestion des infrastructures ou à défaut le directeur de la Direction de l'ingénierie et de l'environnement, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

# 1263/12/23 Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour la construction d'un trottoir sur la rue Laura-Héroux

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme TAPU;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 140 360 \$ avant taxes, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 70 180 \$:

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

Sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyé par madame Catherine Lassonde,

il est résolu que la Ville de Drummondville :

- autorise la présentation d'une demande d'aide financière;
- confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- certifie que la chef de division à la gestion des infrastructures ou à défaut le directeur de la Direction de l'ingénierie et de l'environnement, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 1264/12/23 Immeuble situé au 4765 du boulevard Allard Augmenter la hauteur d'une porte de garage - Favorable

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 22 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant toutes les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires aux élus municipaux;

sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par madame Catherine Lassonde,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à augmenter de 3,7 mètres à 4,5 mètres la hauteur maximale d'une porte de garage, et ce, pour la propriété située sur le lot 6 355 513 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 4765 du boulevard Allard.

### 1265/12/23 Immeuble situé au 6711 du chemin Tourville Réduire la largeur d'un terrain dans le cadre d'un projet de subdivision - Favorable

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 22 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant toutes les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires aux élus municipaux;

sur proposition de monsieur Mario Sévigny,

dûment appuyé par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à réduire de 50 mètres à 40 mètres la largeur minimale d'un terrain dans le cadre d'un projet de subdivision, et ce, pour le lot 6 598 921 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 6711 du chemin Tourville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 1266/12/23 Immeuble situé au 1675 de la rue Haggerty

Autoriser un bâtiment en forme de dôme en cours avant et latérale et en augmenter la hauteur et augmenter également, le nombre de bâtiments en forme de dôme - Favorable

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 22 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant toutes les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires aux élus municipaux;

sur proposition de madame Julie Létourneau,

dûment appuyé par madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à autoriser un bâtiment en forme de dôme en cour avant et latérale, augmenter de 1 à 2 le nombre maximal de bâtiments en forme de dôme et augmenter de 9,09 mètres à 10,5 mètres la hauteur maximale d'un bâtiment en forme de dôme à la condition que le dôme projeté soit implanté à la même distance de l'emprise de la rue Haggerty que le bâtiment accessoire « B » adjacent, d'ajouter des lattes dans la clôture existante, située le long de la ligne latérale gauche de terrain, sur une distance de 30 mètres mesurée à partir de la section la plus près de la rue Haggerty et de planter, le long du mur avant du dôme projeté, 5 arbres, soit 2 conifères et 3 feuillus, et ce, pour la propriété située sur les lots 4 134 752 et 6 332 005 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 1675 de la rue Haggerty.

#### 1267/12/23 Immeuble situé au 2440 de la rue Camille-Dreyfus Réduire la marge avant secondaire pour la construction d'un abri d'auto - Favorable

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 22 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant toutes les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires aux élus municipaux;

sur proposition de monsieur Jean-Philippe Tessier,

dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à réduire de 5,40 mètres à 3,60 mètres la marge avant secondaire pour la construction d'un abri d'auto, et ce, pour la propriété située sur le lot 5 059 407 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 2440 de la rue Camille-Dreyfus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 1268/12/23 Immeuble situé au 1130 du boulevard Lemire

Ajustements règlementaires relatifs à l'aménagement du terrain et l'implantation d'un nouveau bâtiment pour la Société de l'assurance automobile du Québec - Favorable

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 22 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant toutes les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires aux élus municipaux;

sur proposition de monsieur Yves Grondin,

dûment appuyé par madame Julie Létourneau,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à :

- réduire de 15 mètres à 7,75 mètres la marge avant minimale;
- réduire de 8 mètres à 2,75 mètres la marge avant secondaire minimale;
- augmenter de 150 à 307 le pourcentage maximal des cases de stationnement requises aménagées sur le terrain;
- réduire de 1 mètre à 0 mètre la distance minimale de l'entrée charretière de la ligne latérale;
- réduire de 2 mètres à 1 mètre la distance minimale d'une case de stationnement de la ligne avant;
- réduire de 2 mètres à 1 mètre la distance minimale de l'aire d'isolement entre une case de stationnement et la ligne avant;
- réduire de 1 mètre à 0 mètre la distance minimale d'une case de stationnement de la ligne latérale;
- réduire de 1 mètre à 0 mètre la distance minimale de l'aire d'isolement entre une case de stationnement et la ligne latérale;
- réduire de 1 mètre à 0 mètre la distance minimale d'une allée de circulation de la ligne latérale;
- réduire de 1 mètre à 0 mètre la distance minimale de l'aire d'isolement entre l'allée de circulation et la ligne latérale;
- réduire de 1 mètre à 0 mètre la distance minimale de l'aire d'isolement entre la piste de moto et la ligne latérale et arrière;

et ce. pour la propriété située sur les lots 4 655 041 et 4 655 042 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 1130 du boulevard Lemire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1269/12/23 Immeuble situé aux 170 à 186 de la rue du Meunier-Rouge Autoriser la façade principale d'un nouveau bâtiment principal sans issue, ouvrant sur un axe vertical, aménagée au rez-de-chaussée dudit bâtiment - Favorable

> CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 22 novembre 2023;

> CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant toutes les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires aux élus municipaux;

sur proposition de madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

dûment appuyé par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à autoriser la façade principale d'un nouveau bâtiment principal sans issue, ouvrant sur un axe vertical, aménagée au rez-de-chaussée dudit bâtiment, et ce, pour la propriété située sur les lots 6 525 244 et 6 525 245 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit aux 170 à 186 de la rue du Meunier-Rouge.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1270/12/23 Immeuble situé aux 190 à 206 de la rue du Meunier-Rouge Autoriser la façade principale d'un nouveau bâtiment principal sans issue, ouvrant sur un axe vertical et aménagée au rez-de-chaussée dudit bâtiment et autoriser 2 constructions accessoires de type remise par terrain - Favorable

> CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 22 novembre 2023;

> CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant toutes les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires aux élus municipaux;

sur proposition de madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

dûment appuyé par monsieur Alexandre Desbiens,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à :

- autoriser la façade principale d'un nouveau bâtiment principal sans issue, ouvrant sur un axe vertical, aménagée au rez-de-chaussée dudit
- autoriser 2 constructions accessoires de type remise par terrain;

et ce, pour la propriété située sur le lot 6 525 245 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit aux 190 à 206 de la rue du Meunier-Rouge.

# 1271/12/23 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale - P.I.I.A. (approbations - C.C.U. du 22 novembre 2023)

ATTENDU QUE les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

CCU Résolutio n	Adresse	Objet de la demande	
23.11.20	150-166, rue du Meunier-Rouge	Nouveaux bâtiments Aménagement de terrain	
23.11.21	170-186, rue du Meunier-Rouge	Nouveaux bâtiments Aménagement de terrain	
23.11.22	190-206, rue du Meunier-Rouge	Nouveaux bâtiments Aménagement de terrain	
23.11.23	131-133, rue Heriot	Rénovation extérieure du bâtiment	
23.11.24	371-373, rue Brock	Rénovation extérieure du bâtiment	
23.11.25	784, rue Lafontaine	Rénovation extérieure du bâtiment	
23.11.26	545, rue Lindsay	Autoriser le remplacement de la clôture opaque de l'aire d'entreposage Aménagement de terrain	
23.11.27	220-230, rue du Meunier-Rouge	Nouveau bâtiment Aménagement de terrain	
23.11.28	1340, rue Lalemant	Agrandissement du bâtiment principal	
23.11.29	2400, rue Canadien suite 303	Nouvelle enseigne rattachée au bâtiment	
23.11.30	455, rue Saint-Pierre	Modification de l'enseigne détachée	
23.11.31	4513, boulevard Saint- Joseph	Modification de l'enseigne détachée	
23.11.32	4522-5, boulevard Saint-Joseph	Nouvelle enseigne rattachée au bâtiment	
23.11.33	520-9, boulevard Saint- Joseph	Nouvelle enseigne rattachée au bâtiment	
23.11.34	965-6, boulevard Saint- Joseph	Nouvelle enseigne rattachée au bâtiment	
23.11.35	155, rue Robert- Bernard	Aménagement de terrain (ajout d'une génératrice)	
23.11.36	1525, boulevard Saint- Joseph	Nouvelles enseignes rattachées au bâtiment (condition)	
23.11.37	2440, rue Camille- Dreyfus	Agrandissement pour l'ajout d'un abri d'auto et d'une remise attenante Nouveaux bâtiments accessoires attenants	

Sur proposition de madame Catherine Lassonde,

dûment appuyé par madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

il est résolu que la Ville de Drummondville approuve les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la règlementation municipale en vigueur et des **conditions** énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme tenu le 22 novembre 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

# 1272/12/23 Avis de motion du règlement no RV23-5566 modifiant le règlement no 4304 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale et visant l'ensemble du territoire de la Ville de Drummondville et dépôt du projet de règlement

Avis est donné, par madame Catherine Lassonde, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV23-5566 modifiant le règlement no 4304 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale et visant l'ensemble du territoire de la Ville de Drummondville et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de remplacer la liste des propriétés (catégorie A), identifiant les bâtiments d'intérêt patrimonial, applicable à l'ensemble du territoire de la Ville de Drummondville.

### 1273/12/23 Adoption du projet de règlement no RV23-5566 (l'ensemble du territoire de la Ville de Drummondville)

Sur proposition de monsieur Yves Grondin,

dûment appuyé par madame Julie Létourneau,

il est résolu que le projet de règlement no RV23-5566 modifiant le règlement no 4304 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour objet de remplacer la liste des propriétés (catégorie A), identifiant les bâtiments d'intérêt patrimonial, assujetties au règlement de PIIA.

Ce règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Drummondville;

soit et est adopté;

ET QUE ce projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

# 1274/12/23 Adoption du second projet de règlement no RV23-5582-1 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet d'agrandir la zone l-363 à même une partie de la zone l-337 afin de permettre l'usage « Vente au détail d'outils ou d'équipements » de la classe C-5 (commerce artériel lourd) pour le commerce Compresseurs Drummond situé au 650 rue Farrell

Sur proposition de monsieur Marc-André Lemire,

dûment appuyée par madame Julie Létourneau,

il est résolu que le second projet de règlement no RV23-5582-1 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet d'agrandir la zone industrielle I-363 à même une partie de la zone industrielle I-337 de manière à inclure 6 terrains.

La zone industrielle I-363 est délimitée approximativement par la rue Janelle, l'arrière des propriétés donnant sur le boulevard Lemire, la rue Janelle et la rue Farrell:

soit et est adopté;

ET QUE ce second projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

# 1275/12/23 Adoption du second projet de règlement no RV23-5594-1 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet d'autoriser des bureaux de location à titre d'usages accessoires à un usage dérogatoire faisant partie de la classe d'usages H-5 (habitation multifamiliale) de 9 à 12 logements à l'intérieur de la zone commerciale C-737

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyée par monsieur Mario Sévigny,

il est résolu que le second projet de règlement no RV23-5594-1 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet d'autoriser les bureaux de location à titre d'usages accessoires à un usage dérogatoire faisant partie de la classe d'usages H-5 (habitation multifamiliale) de 9 à 12 logements à l'intérieur de la zone commerciale C-737.

La zone commerciale C-737 inclut approximativement des terrains situés au nord-est du boulevard Lemire entre les rues Saint-Frédéric et Barnabé;

soit et est adopté;

ET QUE ce second projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

1276/12/23 Adoption du second projet de règlement no RV23-5595-1 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet d'autoriser un projet de transformation d'un bâtiment industriel en bâtiment commercial impliquant plus spécifiquement d'aménager un gymnase ainsi qu'un centre de santé au 4225 du boulevard Saint-Joseph

Sur proposition de madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

dûment appuyée par monsieur Mario Sévigny,

il est résolu que le second projet de règlement no RV23-5595-1 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet d'agrandir la zone commerciale C-1021 à même une partie de la zone industrielle I-1110 de manière à y inclure un terrain situé à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la 123e Avenue, sur le lot 3 533 291 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 4225 du boulevard Saint-Joseph.

La zone commerciale C-1021 inclut approximativement des terrains situés à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et la rue du Sentier.

La zone industrielle I-1110 inclut approximativement des terrains situés à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la 123e Avenue;

soit et est adopté;

ET QUE ce second projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

# 1277/12/23 Adoption du règlement no RV23-5593-1 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet d'autoriser la construction d'un immeuble de 3 étages à caractère commercial situé à l'intersection du boulevard Lemire et de la rue du Fraisier

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 1138/11/23 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU'il est mentionné que le règlement a pour objet d'autoriser la construction d'un immeuble de 3 étages à caractère commercial situé à l'intersection du boulevard Lemire et de la rue du Fraisier;

sur proposition de monsieur Jean-Philippe Tessier,

dûment appuyée par monsieur Alexandre Desbiens,

il est résolu que le règlement no RV23-5593-1 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet :

- de créer la zone industrielle I-371-1 à même une partie de la zone industrielle I-371 de manière à inclure trois terrains, soit le 350 du boulevard Lemire et les 1745 et 1775 de la rue du Fraisier;
- d'autoriser à l'intérieur de la zone industrielle I-371-1, nouvellement créée, les classes d'usages I-2 (Industrie légère), C-2 (commerce local), C-3 (bureau), C-4 (commerce artériel léger), C-8 (commerce de vente en gros) et certains usages C-5 (commerce artériel lourd) selon certaines conditions;
- de prévoir en conséquence toutes les normes applicables à la construction des bâtiments, au lotissement, à l'affichage et au PIIA.

La zone industrielle I-371-1 inclut approximativement les terrains situés à l'intersection du boulevard Lemire et de la rue du Fraisier;

soit et est adopté;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1278/12/23 Adoption du règlement no RV23-5603 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet de permettre l'implantation d'une nouvelle école primaire sur le site du parc Côté, au nord-est du **boulevard Patrick** 

> ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 1199/11/23 conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes:

> ATTENDU QU'il est mentionné que le règlement a pour objet de permettre l'implantation d'une nouvelle école primaire sur le site du parc Côté, au nordest du boulevard Patrick;

sur proposition de madame Julie Létourneau,

dûment appuyée par madame Catherine Lassonde,

il est résolu que le règlement no RV23-5603 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet d'autoriser, à l'intérieur de la zone agricole A-5204, à titre d'usage spécifiquement permis, les usages « 6811 École maternelle » et « 6812 École élémentaire » faisant partie de la classe d'usages P-1 (communautaire, institutionnel et administratif).

La zone agricole A-5204 est localisée, de façon approximative, au nord-est du boulevard Patrick, entre le prolongement vers le nord-est de l'axe de la rue Villemure et une distance approximative de 167 mètres vers le nord-ouest;

soit et est adopté;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 1279/12/23 Avis de motion du règlement no RV23-5612 et dépôt du projet de règlement

Avis est donné, par madame Julie Létourneau, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV23-5612 et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de décréter l'imposition des taxes foncières générales et spéciales qui seront imposées et exigées pour l'année 2024.

### 1280/12/23 Avis de motion du règlement no RV23-5613 et dépôt du projet de règlement

Avis est donné, par monsieur Alexandre Desbiens, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV23-5613 et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de décréter une compensation pour l'année 2024 qui sera exigée et prélevée pour la fourniture de l'eau.

### 1281/12/23 Avis de motion du règlement no RV23-5614 et dépôt du projet de règlement

Avis est donné, par monsieur Mario Sévigny, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV23-5614 et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de décréter une compensation pour l'année 2024 qui sera exigée et prélevée pour les services d'égouts et d'assainissement des eaux.

### 1282/12/23 Avis de motion du règlement no RV23-5615 et dépôt du projet de règlement

Avis est donné, par madame Sarah Saint-Cyr Lanoie, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV23-5615 et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de décréter une compensation pour l'année 2024 qui sera exigée et prélevée pour la gestion des matières résiduelles.

### 1283/12/23 Avis de motion du règlement no RV23-5616 et dépôt du projet de règlement

Avis est donné, par madame Cathy Bernier, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV23-5616 et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de décréter une compensation pour l'année 2024 qui sera exigée et prélevée pour le service de vidanges des installations septiques.

### 1284/12/23 Avis de motion du règlement no RV23-5617 et dépôt du projet de règlement

Avis est donné, par monsieur Alexandre Desbiens, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV23-5617 et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'autoriser la Ville de Drummondville à prendre une assurance responsabilité municipale au bénéfice des élus, des fonctionnaires et des employés municipaux pour l'année 2024.

### 1285/12/23 Avis de motion du règlement no RV24-5592 et dépôt du projet de règlement

Avis est donné, par madame Julie Létourneau, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV24-5592 et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'effectuer la mise à jour du programme de crédits de taxes pour certaines catégories d'immeubles de la Ville de Drummondville, notamment par l'ajout de certaines catégories et l'augmentation de la compensation accordée.

### 1286/12/23 Avis de motion du règlement d'emprunt no RV24-5599 décrétant des travaux d'infrastructures et dépôt du projet de règlement

Avis est donné, par monsieur Daniel Pelletier, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV24-5599 décrétant des travaux d'infrastructures dans le secteur de la 13e et de la 14e Avenue et nécessitant un emprunt de 13 003 000 \$ à cette fin et dépôt du projet de règlement.

# 1287/12/23 Avis de motion du règlement d'emprunt no RV24-5607 décrétant des travaux de secteur sur les allées du Solstice, de l'Éclipse et du Soleil et dépôt du projet de règlement

Avis est donné, par monsieur Daniel Pelletier, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV24-5607 décrétant des travaux de secteur sur les allées du Solstice, de l'Éclipse et du Soleil et nécessitant un emprunt de 651 000 \$ à cette fin et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de décréter des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur les allées du Solstice, de l'Éclipse et du Soleil et nécessitant un emprunt de 651 000 \$ à cette fin.

## 1288/12/23 Avis de motion du règlement d'emprunt no RV24-5610 décrétant des travaux de secteur sur les rues du Troubadour, de l'Intendant, Bertrand et du Saltimbanque et dépôt du projet de règlement

Avis est donné, par madame Julie Létourneau, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV24-5610 décrétant des travaux de secteur sur les rues du Troubadour, de l'Intendant, Bertrand et du Saltimbanque et nécessitant un emprunt de 1 162 000 \$ à cette fin et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de décréter des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur les rues du Troubadour, de l'Intendant, Bertrand et du Saltimbanque et nécessitant un emprunt de 1 162 000 \$ à cette fin.

# 1289/12/23 Avis de motion du règlement d'emprunt no RV24-5611 décrétant des travaux de secteur sur la rue du Grenache et dépôt du projet de règlement

Avis est donné, par monsieur Marc-André Lemire, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV24-5611 décrétant des travaux de secteur sur la rue du Grenache et nécessitant un emprunt de 963 000 \$ à cette fin et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de décréter des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue du Grenache et nécessitant un emprunt de 963 000 \$ à cette fin.

# 1290/12/23 Adoption du règlement no RV23-5597 pour des dépenses en immobilisation pour l'année 2024 (règlement parapluie) et nécessitant un emprunt de 10 000 000 \$ à cette fin

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 1208/11/23 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU'il est mentionné que le règlement a pour objet de décréter des dépenses en immobilisation pour l'année 2024 (règlement parapluie) concernant des travaux en immobilisation dont l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'infrastructures en matière de voirie, telle que le resurfaçage, celles relatives à l'eau potable et aux eaux usées, de bâtiments, de parc, de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipements divers, l'achat de terrains et l'élaboration de plans et devis accessoire aux travaux et nécessitant un emprunt de 10 000 000 \$ à cette fin.

sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyée par monsieur Alexandre Desbiens,

il est résolu que le règlement no RV23-5597 soit et est adopté.

De plus, il est résolu que la Ville de Drummondville :

- contracte, lorsque ce règlement sera en vigueur, un emprunt temporaire afin de payer les travaux qui y sont autorisés;
- emprunte cette somme auprès de la Caisse Desjardins de Drummondville;
- rembourse cet emprunt temporaire à même l'argent provenant des obligations qui seront émises sous l'autorité dudit règlement et lorsqu'elles le seront;
- autorise le trésorier et la trésorière adjointe à signer conjointement, pour et au nom de la Ville de Drummondville, les documents nécessaires pour contracter cet emprunt temporaire et le rembourser.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### Informations des membres du conseil

#### 19.1 Félicitations:

 à monsieur Jean-Philippe Morel, opérateur de machinerie lourde au Service des travaux publics, pour la naissance de son fils Louis, le 4 décembre 2023.

#### 19.2 Condoléances :

Madame la mairesse, au nom de ses collègues et des employés municipaux de la Ville de Drummondville, offre de sincères condoléances :

 à monsieur Alexandre Desbiens, conseiller du district 2, à la suite du décès de son beau-père, monsieur Guy Lechasseur.

#### 19.3 Rappel – stationnement de nuit en période hivernale

Le conseiller Daniel Pelletier souhaite rappeler à la population que du 15 novembre au 15 avril, les usagers du réseau routier sont invités à visiter notamment le site Web <u>drummondville.ca</u> ou encore à composer le 311 (option 6) pour savoir s'il est possible de stationner son véhicule dans les rues la nuit, et ce, dès 18h tous les jours.

### 19.4 Réseau cyclable 4 saisons et fermeture annuelle des pistes cyclables

La conseillère Catherine Lassonde fait part que depuis avril 2022 la période d'ouverture des corridors de mobilité active est prolongée d'un mois tous les ans, la faisant passer du 15 novembre au 15 décembre. Par conséquent, les interdictions de stationnement dans les voies cyclables doivent être respectées jusqu'à cette date.

### 19.5 Livraison par la poste de votre calendrier municipal des collectes 2024

La conseillère Sarah Saint-Cyr-Lanoie mentionne que Poste Canada a terminé la livraison des calendriers municipaux des collectes 2024. À l'intérieur de celui-ci, les citoyennes et les citoyens y retrouveront une foule d'informations pratiques, notamment les dates des collectes des matières résiduelles.

### 19.6 Activités hivernales en plein air

La conseillère Cathy Bernier tient à inviter la population à profiter du temps des fêtes pour jouer dehors avec leurs proches, leurs amis et leurs familles. Elle rappelle que les 2 patinoires réfrigérées sont à la disposition, soit Victor-Pépin et de la Seigneurie. Les décors hivernaux sont également en place un peu partout sur le territoire de la Ville, afin de permettre aux gens de prendre des photos mémorables. Pour terminer, elle invite la population à vivre les splendeurs de l'hiver chez 3 des partenaires de la Ville, soit le Village illuminé Desjardins, le ski de fond Saint-François et Extéria.

#### 19.7 Nouveauté musicale à la promenade Rivia

Le conseiller Yves Grondin annonce que la promenade Rivia sera rythmée pour le temps des Fêtes! Jusqu'au 7 janvier, de la musique des Fêtes exclusivement francophone y sera diffusée grâce à une installation sonore temporaire.

Projet mis sur pied en collaboration avec la société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec, ce dernier a pour mission de diffuser et mettre en valeur la langue française et les artistes québécois en chanson dans l'espace public drummondvillois. La promenade Rivia, un des espaces publics les plus fréquentés et appréciés de la ville, est un endroit tout désigné pour ce projet pour en faire profiter le plus de gens possible.

#### 19.8 Opération Nez rouge Drummondville

Madame la mairesse tient à rappeler que le service d'Opération nez rouge est en fonction chaque vendredi et samedi ainsi que les dimanches 24 et 31 décembre prochain entre 19 h 30 et 3 h 15. Pour vous prévaloir de ce service et profiter de vos « partys » en toute sécurité, vous n'avez qu'à composer le 819-478-0070.

### 19.9 Joyeuses Fêtes de la part de votre conseil municipal

Madame la mairesse en profite pour souhaiter à tous un joyeux temps de fêtes

### Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens.

### Prochaine séance du conseil : 22 janvier 2024

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du conseil aura lieu le 22 janvier 2024.

### 1291/12/23 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé; sur proposition de monsieur Marc-André Lemire, dûment appuyé par madame Isabelle Duchesne, il est résolu que l'assemblée soit levée à 20 h 16.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Stéphanie Lacoste, mairesse

Me Mélanie Ouellet, greffière

La signature de ce procès-verbal équivaut à l'approbation de l'ensemble des présentes résolutions.